

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille seize,

le 2 février à dix-neuf heures,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Forum de Nivillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION  
27 janvier 2016

DATE d'AFFICHAGE  
8 février 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 30  
Votants : 32

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Mme Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - M. Jean-Pierre PRUNAUT, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mme Bernadette GRIGNON, - M. Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Christine RENAULT-TREGOUET, - Régine ROSSET.

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°04-2016 – ADMINISTRATION GENERALE – RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES  
COMPTES – INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

M. André PAJOLEC, Président rappelle que, par courrier du 24 novembre 2014, l'examen de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne a été inscrit au programme 2014 de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne pour les exercices 2011 et suivants.

Le magistrat en charge de ce contrôle s'est présenté au Président, au Directeur Général des Services et au Directeur du Pôle Ressources et Finances le 26 novembre 2014. Cette rencontre a permis de préciser les motifs de cet audit. Une étude nationale a été diligentée par la Cour des Comptes portant sur les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC). La Chambre Régionale des Comptes Bretagne a ainsi souhaité examiner prioritairement les collectivités disposant de ce service. Par ailleurs, la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne n'ayant jamais fait l'objet d'un contrôle depuis sa création, la Chambre Régionale des Comptes Bretagne a profité de ce contrôle pour réaliser un audit de la gestion ses comptes.

Ce contrôle s'est déroulé au cours du premier semestre 2015 et aura été ponctué d'une réunion de travail le 9 avril 2015. Un exposé oral des premières conclusions a été présenté par le magistrat en charge de ce dossier le 8 juin 2015 devant le Président, le 1<sup>er</sup> Vice-Président et l'Adjoint Référent en charge des Finances.

Un premier rapport provisoire et confidentiel, en date du 24 août 2015, a été remis au Président à la suite duquel un certain nombre de précisions et de rectifications a été apporté par courrier en date du 19 octobre 2015. Suite à ces remarques, le rapport d'observations définitives a été transmis par courrier en date du 21 décembre 2015.

Conformément à l'article L. 243-5 du Code des Juridictions Financières, ce rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Bretagne doit être communiqué au Conseil

Envoyé en préfecture le 05/02/2016

Reçu en préfecture le 05/02/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160202-DELIB\_04\_2016-DE

Communautaire lors de la première réunion suivant la réception du rapport définitif et doit donner lieu à débat.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne par la Chambre Régionale des Comptes Bretagne pour les années 2011 et suivantes.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 05/02/16  
Le Président,

